



## Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

### Délibération du Conseil Municipal

Séance du 26 août 2022

N° 2022 / 052

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six août à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 22 août 2022, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

**Etaient présents :** Roseline BONDIVENNE, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGININ, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, Sandrine NICOD, Benoit COLIN, Serge LACROIX, Laurence MAS, Bahadir GUZEL, Nathalie SAULNIER, Marie-Christine MOREL, Didier BERREZ

**Excusés :** Lauriane DAVID, pouvoir à Benoit COLIN ; Cindy PERY pouvoir à Nathalie SAULNIER ; Pierre GRANDCLEMENT pouvoir à Grégoire LONG ; David GEAY

**Le secrétariat a été assuré par :** Didier BERREZ

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 18
Nombre de Membres présents : 15	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 18	Abstention : 0

**Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juillet 2022**

M. le Maire rappelle que :

- Le secrétaire de séance était M. Serge LACROIX
- Le procès-verbal a été transmis à chaque conseiller municipal avec la convocation à la présente séance. M. le Maire soumet sa rédaction à l'approbation du conseil municipal.

### DECIDE

- **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 juillet 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré.....

Le secrétaire de séance

Le Maire  
Grégoire LONG

